



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 11 mai 2017

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Biodiversité et Changement  
Climatique

Participation du public aux décisions des  
autorités de l'État ayant une incidence sur  
l'environnement

Courriel : [ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr)

[synthèse des observations relatives au Projet d'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2017-2018](#)

Le projet d'arrêté en objet a été mis en consultation du public sur le site <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/INature-et-biodiversité/Consultations> du 13 avril au 3 mai 2017.

Un courrier a été reçu émanant de chasseurs argumentant contre l'interdiction du tir à la perdrix sur les communes de : AVESNES LES AUBERT, AWOINGT, BOUSSIERES EN CAMBRESIS, CAMBRAI, CARNIERES, CAUROI, CUVILLERS, ESCAUDOEUVRES, ESTOURMEL, ESTRUN, ESWARS, IWUY, NAVES, PAILLENCOURT, RAMILLIES, RIEUX EN CAMBRESIS, SAINT AUBERT, SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI, SAINT VAAST EN CAMBRESIS, THUN L'EVEQUE, THUN SAINT MARTIN et VILLERS EN CAUCHIES.

Cette remarque a été prise en compte.